

D-4A
 DATE: 28 janvier 2010
 REVISION: 2

NORMES DES PRODUITS

CARBURANT DIESEL AMÉRICAIN TYPE B, ULTRA FAIBLE TENEUR EN SOUFRE Page 1 de 2

<u>NORME</u>	<u>MIN</u>	<u>MAX</u>	<u>METHODE ASTM</u>
Masse volumique à 15°C, kg/L		.8750	D1298
Couleur,		2.0	D1500
Point d'éclair, °C	45.0		D93
Soufre, mg/kg (ppm), À la raffinerie,		15 10	D5453
Corrosion, 3 h @ 50°C		No. 1	D130
Résidu de carbone, % masse sur 10% résiduel		0.16	D4530
Conductivité, pS/m, A la raffinerie, octobre à mars @ 20/25°C avril à septembre @ 20/25°C	50 ⁽¹⁾ 500 300		D2624
Viscosité à 40°C, cSt	1.70 ⁽²⁾	3.60	D445
Distillation, °C 90%			D86/D2887
Point Final		345.0 375.0	
Acidité totale, mg KOH/g		0.10	D974
Cendres, % en masse		0.010	D482
Indice de cétane	40.0		D613 ⁽³⁾
Test d'onctuosité, µm à 60°C		460	D6079
Apparence du produit à la raffinerie, octobre-mars @ 4° C avril-sept. @ 15° C		1 1 1	CAN/ONGC 3.0-28.8
Eau et sédiments, % vol. (4)		0.02	D1796

D-4B
DATE: 28 janvier 2010
REVISION: 2

NORMES DES PRODUITS

CARBURANT DIESEL TYPE B AMÉRICAIN, ULTRA FAIBLE TENEUR EN SOUFRE Page 2 de 2

<u>NORME</u>	<u>PT TROUBLE MAX</u>	D5773/D2500 (5)
• Janvier/Février/Novembre (16-30)/Décembre	-23	
• Mars/Novembre (1-15) :	-18	
• Avril/Octobre :	-12	
• Mai/Septembre :	-6	
• Juin/Juillet/Août :	-1	

Du 1^{er} novembre à la mi-février, pour les terminaux de Montréal et de Maitland, la qualité suivante est disponible comme Diesel d'hiver :

• Novembre (1-15)/(16-30)	-20/-24
• Décembre/Janvier	-27
• Février (1-14)	-25

De la raffinerie de Lévis, on ne peut livrer que du Type B comme carburant à très faible teneur en soufre vers les États-Unis, car nous ne respectons pas l'exigence de l'EPA pour le Type B d'hiver le Type A, c'est-à-dire une analyse de soufre avant toute livraison.

(1) Une conductivité minimale de 50 pS/m est requise au lieu, au moment et à la température de livraison.

(2) Si un point de trouble inférieur à -20 °C est demandé, la norme de viscosité minimale est 1.30 cSt.

(3) Un calcul selon D 976, D 4737 ou CAN/CGSB-3.0 No. 20.9 est la méthode habituelle de contrôle. Si un additif améliorant l'indice de cétane est utilisé, l'analyse est faite suivant D 6890 ou D 613. En cas de litige, D 613 reste la méthode de référence.

(4) Ce test n'a pas à être effectué si l'apparence du produit est de 1 ou que le produit est clair et limpide.

(5) En cas de litige, la méthode à utiliser est D 2500.

Ce produit satisfait toutes les normes spécifiées dans:

CAN/CGSB-3.517-2007 et Règlement sur les produits pétroliers (Québec)